

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2023-003**SEANCE DU **MARDI 7 FÉVRIER 2023**

*Le mardi 7 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 23	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 3	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ À Laurent BAUMEL.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick GOUPIL**

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

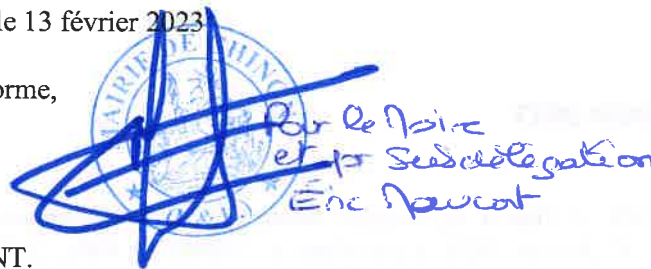
Dans ce cadre légal, la note de synthèse annexée au présent rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2023 de la ville de Chinon.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- *PREND acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023,*
- *APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.*

Fait à CHINON, le 13 février 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Eric Neuvocat  
Pour le Maire  
et par Subdélégation

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 15/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage